

Informations inscriptions pour l'année scolaire 2025 / 2026

Votre enfant a bénéficié des services du SIVU en 2024-2025

19/05 -> 04/07/2025	07/07 au 11/07/2025	→ Jeudi 28/08 - 9h00
Dépôt du dossier papier dans la boîte à lettres Mairie-SIVU	Traitement des dossiers dès validation par mail.	Date limite de réservation 1ère semaine d'école

Son dossier était complet, ses vaccinations à jour (Diphtérie Tétanos polio datant de moins de 5 ans), et votre situation familiale n'a pas changé, vous pouvez bénéficier d'une inscription sans rendez-vous.

Il vous suffira de fournir un dossier « papier » composé de :

- **Une fiche d'inscription** par enfant remplie lisiblement et signée. À partir du 19/05, vous pouvez soit :
 - Récupérer le dossier d'inscription sur le portail familles ou le site internet de la mairie de Saillans
 - Demander un dossier à la responsable des services ;
- **L'attestation d'assurance** de responsabilité civile individuelle, scolaire et extrascolaire par enfant pour l'année en cours.
- **Une attestation de domiciliation** de moins de 3 mois obtenue auprès de la mairie en présentant une facture d'électricité ou de téléphone fixe ou votre dernier avis d'imposition ;
- **La photocopie de la page vaccination** DTP Diphtérie Tétanos Poliomyélite à jour (avec dernier rappel de moins de 5 ans) de chaque enfant ou d'un justificatif d'une contre-indication **à jour** ; **si la vaccination est à jour, noter la date sur la fiche d'inscription.**
- **L'attestation de quotient familial** pour les allocataires CAF et MSA. Elle est téléchargeable sur le site de la CAF ou à demander à la MSA.

Merci de déposer, dans la boîte aux lettres de la mairie le dossier ***papier complet au plus tard le vendredi 04/07/2025 dans*** une enveloppe mentionnant SIVU. En parallèle, vous pouvez compléter, modifier vos données directement sur le portail famille.

Dans le cas d'une garde alternée, merci de prévoir un dossier d'inscription par représentant légal.

Votre dossier sera traité la semaine du 07 au 11 Juillet 2025 :

- S'il est bien complet, vous recevrez dans la journée un courriel vous permettant d'accéder au portail famille et au calendrier de réservation pour l'année. Vous pouvez effectuer les réservations suivant vos besoins.
- Dès réception du courriel vous avez jusqu'au **jeudi 28/08 - 9h00 pour réserver la première semaine**. Passé ce délai, vous ne pourrez plus y accéder et aucune modification ne sera prise en compte **même par téléphone pour cette semaine-là**.
- S'il est incomplet, vous recevrez un courriel vous spécifiant la marche à suivre. Aucune inscription ne pourra être prise en compte et votre dossier ne sera traité qu'au fur à mesure de nos disponibilités, la rentrée nécessitant toute notre vigilance.

Vous avez des questions, des difficultés, envoyer un courriel à sivulesenfantsdusolaure@mairiedesaillans26.fr, nous y répondrons dans les meilleurs délais.

Votre enfant n'a pas bénéficié des services du SIVU en 2024-2025

Primo-inscriptions : Périscolaire et/ou Cantine

19/05 -> 04/07/2025	07/07 au 11/07/2025	→ Jeudi 28/08 - 9h00
Demandez un RDV par courriel ou par téléphone au 07-88-69-55-33	Rendez-vous au bureau, traitement des dossiers et présentation du portail famille	Date limite de réservation 1ère semaine

Vous avez inscrit votre enfant à l'école pour la rentrée 2025-2026 et vous souhaitez l'inscrire au périscolaire et/ou à la cantine.

Merci de contacter Sylvie ROUX, responsable des services, par courriel à sivulesenfantsdusolaure@mairiedesaillans26.fr entre le 19 mai et 11 juillet 2025. Elle vous précisera les modalités d'inscription et vous **fixera un rendez-vous, 7 bis rue Chatou à Saillans.**

Le jour de la rencontre, pour le bon fonctionnement des rendez-vous, merci de respecter les horaires et venir avec les documents suivants :

- **Une fiche d'inscription**, par enfant, remplie lisiblement et signée.

- **L'attestation d'assurance** de responsabilité civile individuelle, scolaire et extrascolaire, par enfant, pour l'année en cours.
- **Une attestation de domiciliation** de moins de 3 mois obtenue auprès de la mairie en présentant une facture d'électricité ou de téléphone fixe ou votre dernier avis d'imposition.
- **La photocopie de la page vaccination** DTP Diphtérie Tétanos Poliomyélite à jour (avec dernier rappel de moins de 5 ans), de chaque enfant, ou d'un justificatif d'une contre-indication **à jour**.
- **L'attestation de quotient familial** pour les allocataires CAF et MSA. Elle est téléchargeable sur le site de la CAF ou à demander à la MSA.

Dans le cas d'une garde alternée, merci de prévoir un dossier d'inscription par représentant légal.

FAQ

Pourquoi les inscriptions à la cantine se font-elles à partir de la dernière semaine d'août ?

A partir du 07 juillet, l'école est fermée et les agents du SIVU prennent leurs congés. Une permanence administrative d'une semaine est assurée pour encaisser des règlements, organiser l'année et surtout *paramétrer* le logiciel. La responsable reprend le 25 août, soit 8 jours avant la rentrée du 01 septembre 2025.

Pourquoi refaire un dossier chaque année ?

L'inscription administrative est annuelle. Les informations peuvent changer et si l'école est gratuite, le périscolaire et la restauration sont des services optionnels payants qui nécessitent une mise à jour.

Puis-je envoyer le dossier par courriel ?

Nous ne prendrons pas en compte les documents envoyés par courriel. Les risques de piratage d'informations sensibles sont trop importants. Vous pouvez faire les photocopies nécessaires au Forum, rue Raoul Lambert à Saillans.

Pourquoi une attestation de domicile est-elle demandée chaque année ?

La prise en charge des frais de cantine et de périscolaire est partagée entre les parents et les communes de résidence.

- Votre commune fait partie du SIVU : Elle participe financièrement à son fonctionnement, cotise à un forfait annuel de 100€, et paie une partie des repas.
- Votre commune ne fait pas partie du SIVU : par convention elle peut contribuer à une partie des charges. Tant que la convention n'est pas validée, vous paierez les services aux tarifs les plus élevés.

Communes composant le SIVU : Aubenasson, Chastel-Arnaud, Espenel, La Chaudière, Saillans-Véronne, Saint Benoît en Diois, Saint-Sauveur-en-Diois.

Mon enfant présente des problèmes de santé spécifiques, il a des allergies ou des intolérances alimentaires.

Les problèmes ne seront pris en compte que si un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est signé avec l'école.

A quoi sert l'attestation de votre quotient familial CAF ou MSA ?

Le prix des repas et du périscolaire sont calculés en fonction de votre QF, au moment de l'inscription. Celui-ci est téléchargeable sur le site de la CAF ou de la MSA. Si nous n'avons pas cette attestation, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Pourquoi faut-il réserver la cantine avant le jeudi 9h00 pour la semaine suivante ?

Les commandes sont passées le jeudi matin avant 10h, pour la semaine suivante, en fonction des effectifs.

Inscription directement sur le portail famille : uniquement pour les enfants ayant bénéficié des services du SIVU pendant l'année scolaire 2024/2025 - utilisez votre mot de passe habituel.

- Corriger ou compléter les données nécessaires et insérer les documents correspondants, puis nous faire parvenir ces documents version papier.